LES VIOLENCES CONJUGALES

Udaf Deux-Sèvres
Unis pour les familles

La violence conjugale est un **PROCESSUS** au cours duquel un partenaire utilise la force ou la contrainte pour perpétuer et/ou promouvoir des **relations hiérarchisées** et de **domination**.

Ces comportements agressifs et violents ont lieu dans le cadre d'une relation de couple (entre deux époux, conjoints ou ex partenaires).

Il s'agit de toutes les formes de violences, utilisées par un partenaire ou ex-partenaire à l'encontre de son conjoint, dans un but de **destruction** et de **contrôle permanent** : violences verbales, psychologiques, économiques, physiques, sexuelles…

Udaf Deux-Sèvres
Unis pour les familles

La violence conjugale

Le propre de la violence est de refuser de placer l'autre sur un pied d'égalité et de nier sa qualité ***de sujet****.*

Elle est déclenchée par l'auteur sous **n'importe quel prétexte** et vise à vérifier et réaffirmer sa **domination** sur la victime

La victime n'a **aucunement** droit à l'expression

Cette violence récurrente est **toujours dirigée contre la même personne**

Udaf Deux-Sèvres
Unis pour les familles

Les différents types de violences conjugales

VIOLENCES PHYSIQUES
(bousculades, coups avec ou sans objet, étranglement, brûlures, séquestrations, ...)

VIOLENCES VERBALES
(injures, insultes, menaces, intimidations, ...)

VIOLENCES SEXUELLES
(agressions sexuelles ou viols; refuser ou imposer une contraception, imposer des pratiques sexuelles non consenties)

VIOLENCES ÉCONOMIQUES
(contrôler les dépenses, contrôler et confisquer les moyens de paiement, interdiction de travailler)

VIOLENCES ADMINISTRATIVES
au moyen de confiscation de documents (carte nationale d'identité, passeport, livret de famille, carnet de santé, permis de conduire, bulletins de salaire, diplôme, ...)

VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES
(humilier ; dévaloriser le comportement, l'apparence, les capacités ; ne pas adresser la parole ; menacer de se suicider ou de tuer ; faire du chantage affectif ; interdire de travailler; empêcher de voir les proches ou les amis ; contrôler la communication et la correspondance).
La violence psychologique renvoie à la victime une image d'incompétence et lui fait perdre progressivement sa confiance en elle-même et en ses capacités. Peu à peu s'installent des sentiments de honte, de culpabilité, d'impuissance, de désespoir. La victime s'isole, l'estime de soi s'effondre, des troubles anxieux divers apparaissent. Le risque majeur de cette énorme souffrance est le suicide suite à la dépression, voire des conduites additives (alcoolisme). Les violences psychologiques sont désormais reconnues par la loi.

CYBER-VIOLENCES
(cyber-intimidation, cyber-harcèlement...)

Udaf Deux-Sèvres
Unis pour les familles

SUIS-JE VICTIME DE CYBERVIOLENCES CONJUGALES ?

centre hubertine auclert

Région Île-de-France

DANS UNE **RELATION RESPECTUEUSE ET ÉGALITAIRE** MON OU MA PARTENAIRE :

- Respecte ma vie privée et ne cherche pas à consulter mon téléphone
- Me fait confiance et ne me demande pas de me justifier sur mes communications
- Me demande mon autorisation avant de prendre une photo de moi ou de la montrer à d'autres personnes
- Demande mon accord avant de m'envoyer un contenu à caractère sexuel
- Commente mes publications sur les réseaux sociaux d'une manière qui ne me met pas mal à l'aise
- Ne conserve pas mes *nudes* (images intimes) après la séparation

MON OU MA PARTENAIRE **N'A PAS LE DROIT** DE :

- ☒ **Exiger** que je sois tout le temps joignable
- ☒ **Consulter** mes communications (sms, mails, réseaux sociaux, comptes administratifs, etc.) sans mon consentement
- ☒ **Me harceler** pour savoir ce que je fais, où je suis et avec qui
- ☒ **M'insulter** par messages, m'envoyer des menaces
- ☒ **M'interdire** de communiquer avec certaines personnes
- ☒ **Répondre à ma place** à des messages ou des appels sans mon accord
- ☒ **Exiger** que j'envoie des photos pour prouver où je suis
- ☒ **Exiger** que je partage ma géolocalisation lors de mes déplacements
- ☒ **Contrôler** mes publications sur les réseaux sociaux
- ☒ **Exiger** d'avoir les mots de passe de mon téléphone/ma tablette/mon ordinateur ou de mes comptes (mails, réseaux sociaux, administratifs, etc.)
- ☒ **Me confisquer** mon téléphone/ma tablette/mon ordinateur
- ☒ **Insister** pour que je prenne des photos intimes, me faire du chantage si je refuse
- ☒ **Me forcer** à filmer nos relations sexuelles
- ☒ **Me menacer de diffuser** ou diffuser des images/informations intimes
- ☒ **Me forcer** à regarder du contenu pornographique
- ☒ **Obtenir des informations** pour savoir où je suis et avec qui, en surveillant ou en communiquant avec mes enfants/mes proches
- ☒ **Utiliser des informations** en ligne pour me surveiller après la séparation

LA LOI INTERDIT LES CYBERVIOLENCES CONJUGALES

Si vous êtes concerné·e par une ou plusieurs de ces situations, qu'elles se soient produites une fois ou plusieurs fois, **vous pouvez trouver de l'aide et du soutien.**

DES SOUTIENS GRATUITS SPÉCIALISÉS

3919	**Violences Femmes Info** : ligne d'écoute anonyme 7j/7 24h/24 www.solidaritefemmes.org
3018	**e-Enfance** : tchat et ligne d'écoute anonymes pour les jeunes victimes de violences numériques, notamment pour le retrait de contenus en ligne
www.commentonsaime.fr	**En avant toute(s)** : tchat anonyme à destination des jeunes (16-25 ans)
01 40 47 06 06	**FDFA** : ligne d'écoute anonyme pour les femmes en situation de handicap
17 ou SMS 114 personnes sourdes ou malentendantes	**EN CAS DE DANGER IMMÉDIAT**

Udaf Deux-Sèvres
Unis pour les Familles

L'EMPRISE CONJUGALE

OU

LE CONTRÔLE COERCITIF

Udaf Deux-Sèvres
Unis pour les Familles

***C'est la prise de* possession *d'un membre du couple par l'autre. Elle s'installe de manière* progressive *et* implacable*, parfois même sans que la victime ne s'en aperçoive. S'apparente à* un enfermement**

Le contrôle coercitif: diverses **tactiques**, physiques ou non, utilisées pour isoler, dégrader, exploiter et dominer un partenaire en le privant de liberté. L'agresseur **régule et surveille** les activités quotidiennes de la victime et de ses enfants.
Ce contrôle continue de s'exercer **même en son absence**, installant un climat de **terreur** permanent.

Ces messages contradictoires ont un effet **paralysant** sur le cerveau, entrainant la perte de l'esprit critique, rendant **vulnérable**

Elle commence par une phase de séduction narcissique, alterne les **phases de violences** et de **marques d'affection.**

Un continuum de tactiques contrôlantes

Udaf Deux-Sèvres
Unis pour les Familles

Un piège, une toile qui se tisse autour de la victime…

Relation malsaine **interne au couple, insoupçonnable et indétectable** → les mots, le chantage, l'intimidation ne laissent pas de traces visibles.

L'agresseur **agit normalement vis-à-vis des autres**
L'entourage ne comprend pas toujours la victime et peut la soupçonner **d'y trouver son compte.**

« je t'aime comme personne ne t'aimera mais regarde comme t'es moche »

La victime ne part pas car elle est **« piégée » et paralysée**. Elle a peur des représailles et elle est **seule.**
L'auteur **verrouille** les accès, les portes de sorties et **bloque** la victime dans ce cercle vicieux qui se répète.

Prise au piège, la victime est aussi **contrôlée** en permanence par le conjoint. Ce contrôle est **subtil** et prend la forme de **manipulation**. Il s'exerce dans différentes sphères.

« Si tu es capable de supporter tous les coups que je te mets, tu dois vraiment m'aimer! Epouse moi! »

Udaf Deux-Sèvres
Unis pour les familles

Plus le cycle se reproduit, plus les lunes de miel sont courtes et plus la tension et les crises sont présentes et violentes

Cycle et escalade de la violence

Udaf Deux-Sèvres
Unis pour les familles

LES CONSÉQUENCES DES VIOLENCES CONJUGALES SUR LA VICTIME

Udaf Deux-Sèvres
Unis pour les familles

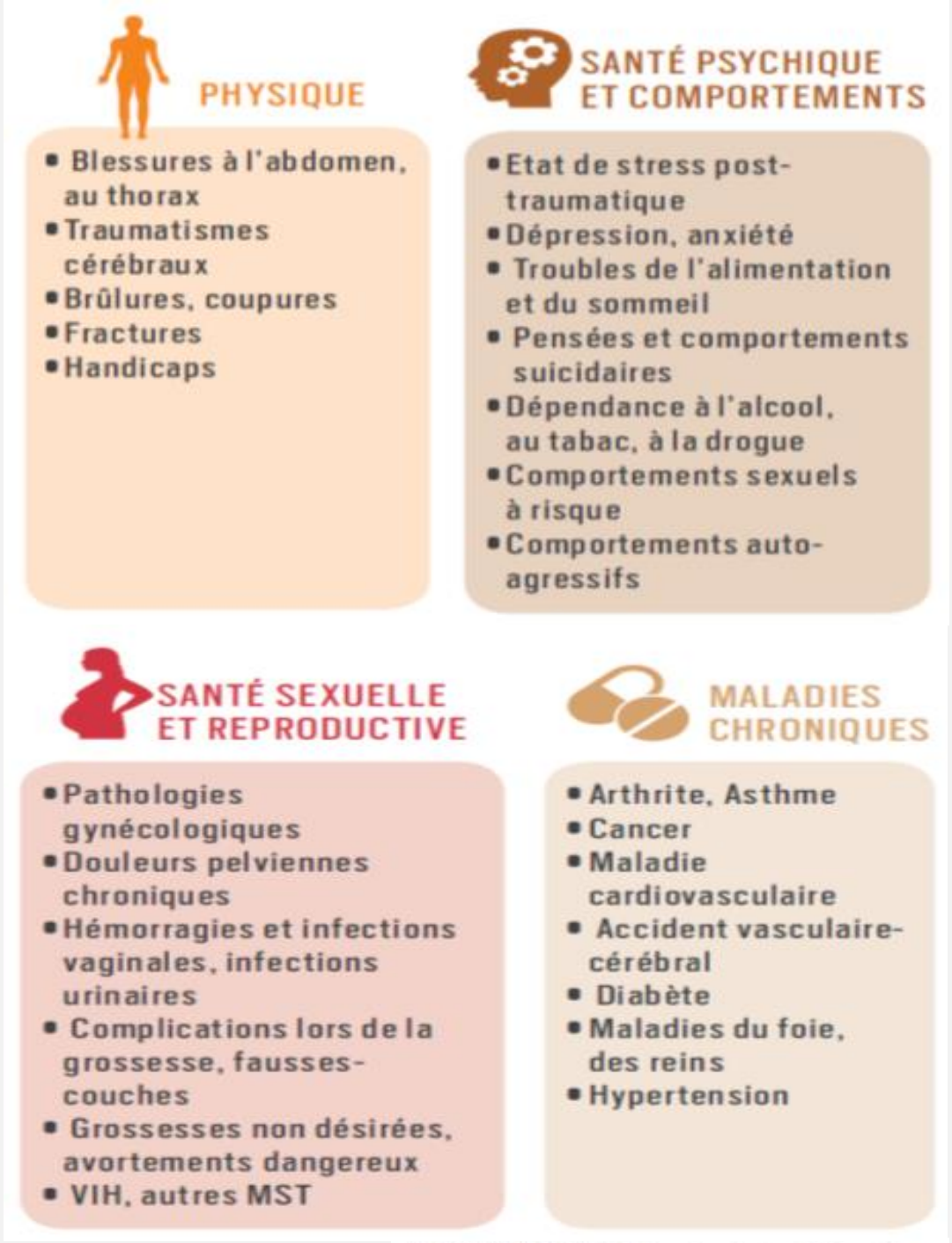

L'impact sur la santé des victimes

La détérioration de la qualité de vie globale des victimes leur fait perdre en moyenne, 4 à 5 années de vie en bonne santé.

Le taux de suicide des victimes est multiplié par 5

Udaf Deux-Sèvres
Unis pour les familles

Conséquences d'un point de vue économique et social

La honte, la culpabilité, l'isolement dans lequel les victimes sont plongées et la perte de l'estime de soi amènent à un effondrement du réseau amical, social et/ou familial.

Les conséquences peuvent se traduire par des situations:

- **de précarité/d'exclusion** : perte d'emploi, arrêts maladie longs, isolement, instabilité locative et/ou recherche d'un mode d'hébergement en urgence…

- **difficultés financières:** changement de situation familiale, frais de procédure judiciaire, aucun accès à l'épargne ou placements/capitaux, rachat et rééquipement mobiliers…

- **difficultés administratives:** obtention ou renouvellement de titre de séjour pour les victimes étrangères par la rétention de documents (ex: diplôme, livret de famille, CNI…), usurpation d'identité, piratages de comptes internet (ex: fausses déclaration à la CAF, AMELI amenant une suspension des droits…)

- **difficultés d'insertion professionnelle**: difficulté à s'insérer et/ou à se maintenir dans le monde du travail. (arrêts maladie, absences non justifiées, peur de voir l'auteur des violences investir le lieu de travail, peur de mettre en danger le lieu de travail…)

Udaf Deux-Sèvres
Unis pour les familles

Qui contacter ?

Dans l'urgence

Le 17 ou la gendarmerie, le 112, le 18 et le 15

Le 114 par SMS 24h/24 – 7j/7

3919

Ligne nationale d'écoute, gratuite et anonyme

https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr
ou
www.signalement-violences.gouv.fr
Portail de signalement en ligne 24h/24 – 7j/7

119

Signalement pour les enfants en danger

Femmes pour le dire, Femmes pour agir
(pour des victimes en situation de handicap)
01 40 47 06 06

115

Pour être hébergé

HOPITAL – service des urgences

Udaf Deux-Sèvres
Unis pour les familles

NUMÉRO VERT POUR LES AUTEURS DE VIOLENCES

A LA DEMANDE DU SECRÉTARIAT AUX DROITS DES FEMMES ET À L'EGALITÉ, LA FNACAV A MIS EN PLACE PENDANT LE CONFINEMENT CE NUMÉRO VERT.

Écoute

Apaisement

Recours aux forces de l'ordre si nécessaire

Orientations (hébergement d'urgence, soins, thérapie)

Acceptation de la décohabitation

Udaf Deux-Sèvres
Unis pour les Familles